

PROGRAMME DE FINANCEMENT DU SECTEUR TÉNOIS DU FILM ET DES ARTS MÉDIATIQUES

Le ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement (MITI) apporte au secteur ténois du film et des arts médiatiques du soutien financier par le biais du programme de financement du secteur ténois du film et des arts médiatiques inclus dans le Programme d'appui aux entrepreneurs et au développement économique (PAEDE) des TNO.

Veillez noter que le PAEDE permet de couvrir au maximum 70 à 80 % des coûts admissibles (selon le lieu de résidence) :

- Collectivités du groupe 1 (Yellowknife, Hay River, Fort Smith et Inuvik) – 70 %
- Collectivités du groupe 2 (toutes les autres collectivités des TNO) – 80 %

Les candidats sont tenus de financer les 20 % à 30 % restants. L'apport de compétence peut être pris en compte, après approbation du ministre.

Nous encourageons les candidats à se rendre dans leur bureau régional du MITI pour obtenir de l'aide ou des renseignements supplémentaires. ***Veillez vous reporter au document d'appui de la foire aux questions (FAQ) du programme de financement du secteur du film et des arts médiatiques pour obtenir plus de détails, y compris sur les projets et activités non admissibles.***

Qui peut soumettre une demande?

Les Ténos ou les entreprises ténoises qui produisent des films ou des œuvres d'art médiatiques peuvent obtenir de l'aide. Les candidats doivent être en mesure de prouver qu'ils connaissent bien le secteur du film et des arts médiatiques. Les candidats doivent démontrer leurs compétences. Voici quelques façons de le faire :

- Avoir suivi au moins deux ans d'études en cinématographie et arts médiatiques ayant débouché sur le diplôme ou le certificat d'une école reconnue.
- Avoir produit une œuvre qui a remporté un prix ou qui s'est bien classée dans un concours destiné aux non-professionnels;
- Avoir joué un rôle crédité (directeur, producteur, etc.) dans une production professionnelle;
- Présenter des pièces justificatives prouvant l'expérience dans l'industrie du cinéma, de la télévision ou des arts médiatiques;

- Être *membre en règle* de l'Association ténénoise des professionnels des médias.

Le travail effectué pour des tiers en vertu d'un contrat ou le travail payé par des tiers, les honoraires du producteur, les frais généraux et les salaires des employés ne sont pas couverts par ce programme.

Chaque projet sera limité à une candidature par catégorie, sauf en cas d'indication contraire, et sera évalué au cas par cas uniquement en fonction du mérite. Rien ne garantit qu'un projet obtiendra le financement correspondant à plus d'une catégorie. Les candidats pourraient devoir détenir un permis de l'entreprise.

Sauf indication contraire, les contributions versées en vertu du programme de financement du secteur du film et des arts médiatiques se feront dans le cadre du soutien aux entrepreneurs offert au titre du PAEDE.

PROGRAMMES

1. Développement et production de films

a) Petite production

Montant disponible : Jusqu'à un maximum de 5 000 \$ par exercice financier.

Objectif : Aider les candidats à couvrir certains coûts d'une microproduction.

Coûts admissibles : location de matériel et de lieux, rédaction du scénario et montage, permis ou autres frais similaires.

Pour les besoins de ce programme, il est entendu qu'une preuve de compétences dans différents formats de films et œuvres d'art médiatiques constitue un moyen d'élargir les perspectives commerciales de ceux qui travaillent dans l'industrie. Ce programme permet au candidat de développer sa gamme créative et apporte son soutien, sans s'y limiter : aux longs métrages, courts métrages, séries, documentaires, médias numériques et productions diffusées sur le Web.

b) Développement de films et production d'abrégés de films

Montant disponible : Jusqu'à un maximum de 5 000 \$ par exercice financier.

Objectif : Pour aider les candidats à défrayer le coût de développement d'un projet, stade qui va du concept initial au point où on peut décider de produire le film (p. ex. bande annonce, abrégé du film ou carnet d'images).

Coûts admissibles : étude de marché et du concept, services de conseil, rédaction du scénario, tournage et montage.

2. Marketing et promotion

Le maximum disponible pour les candidats dans cette catégorie est de 15 000 \$ par exercice financier. L'aide pour les déplacements sera généralement limitée à 5 000 \$ par candidat, et pour un maximum de deux personnes par production et par exercice.

a) Présentation promotionnelle du projet

Montant disponible : Jusqu'à un maximum de 5 000 \$ par exercice.

Objectif : Aider les producteurs d'œuvres commerciales qui n'ont pas encore obtenu le soutien financier d'un diffuseur ou d'un distributeur à préparer la meilleure présentation de projet possible.

Coûts admissibles : Frais de déplacement, matériel promotionnel (p. ex. dossiers de presse), relations avec les médias et le public, marketing du produit (p. ex. site Web).

Les candidats doivent présenter un plan de développement de leur projet de film qui inclut la description détaillée des livrables et la portée du projet, y compris quels diffuseurs ou distributeurs seront ciblés. Ce plan doit démontrer que le projet peut répondre aux besoins du marché et aux mandats du diffuseur et du distributeur.

Promotion de la production

Montant disponible : Jusqu'à un maximum de 10 000 \$ par exercice financier.

Objectif : Aider les candidats à commercialiser leurs productions terminées et à augmenter les ventes des nouveaux produits du secteur du film et des arts médiatiques.

Coûts admissibles : Inscriptions, déplacements, documents promotionnels, relations publiques ou avec les médias, commercialisation et distribution du produit, et autres coûts similaires. Veuillez noter que les bénéficiaires peuvent recevoir un financement unique pour la production et l'emballage de 100 DVD.

c) Promotion du service

Montant disponible : Jusqu'à un maximum de 5 000 \$ par exercice financier.

Objectif : Aider les candidats à promouvoir et à commercialiser leurs compétences, services et portefeuilles commerciaux.

Coûts admissibles : inscriptions, déplacements, documents promotionnels, relations avec les médias et avec le public.

Pour les candidatures où on envisage le déplacement vers un festival, un salon professionnel ou un événement marketing similaire impliquant le secteur du film et des arts médiatiques, les candidats seront tenus de démontrer qu'ils sont sérieusement engagés dans l'organisation de l'événement. Cela inclut généralement :

- Avoir une production dont la diffusion a été acceptée;
- Participer à une table ronde du secteur;
- Avoir un statut d'exposant.

La priorité sera accordée au remboursement des coûts associés à la commercialisation d'un projet ou d'une production.

Commandite de films

Montant disponible : Jusqu'à un maximum de 20 000 \$ par exercice financier.

Objectif : Aider les entreprises qualifiées du secteur du film et des arts médiatiques à commercialiser leurs productions médiatiques, y compris les coproductions aux TNO.

La priorité sera accordée aux projets qui ont obtenu un financement par le biais d'un organisme reconnu de médias nationaux (Téléfilm Canada ou le Fonds des médias du Canada), d'un diffuseur ou d'un distributeur.

Les candidats devront démontrer que :

- pas moins de 50 % des frais de production remplissent les conditions de dépense pour des biens et services achetés et utilisés aux TNO;
- la valeur des dépenses en biens et services achetés et utilisés aux TNO est égale ou supérieure à 200 % de la contribution.

4. Partenariats spéciaux

Montant disponible : Jusqu'à un maximum de 25 000 \$ par exercice financier.

Objectif : Appuyer les partenariats entre les intervenants des productions cinématographiques et médiatiques commerciales pour stimuler le talent et l'épanouissement professionnel dans les entreprises et les organismes cinématographiques aux TNO.

Admissibilité : Les candidats devront démontrer que :

- Leur projet a été sélectionné par un jury et par un intervenant reconnu du secteur du film et des arts médiatiques et qu'il a été approuvé par le Bureau du cinéma des TNO;
- Leur initiative a été sélectionnée par un intervenant reconnu du secteur du film et des arts médiatiques et a été approuvée par le Bureau du cinéma des TNO.

Les apports de compétences peuvent être pris en considération dans cette catégorie.

Comment présenter une demande de financement?

Les formulaires de candidature sont disponibles sur <https://www.nwtfilm.com/fr/industrie-locale>.

Communiquez avec votre bureau régional local du ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement pour discuter avec un agent de développement économique qui vous aidera à présenter votre candidature :

Région du Slave Sud

Tél. : 867-872-8046

Région du Slave Nord

Tél. : 867-767-9212

Région du Slave Nord (Behchokò)

Tél. : 867-392-6119

Région du Dehcho

Tél. : 867-695-7500

Région d'Inuvik

Tél. : 867-777-7196

Région du Sahtú

Tél. : 867-587-7171

Bureau du cinéma des TNO

Tél. : 1-844-NWT-FILM